

Mercrèdi 20 janvier 2021

Jouèdi 21 janvier 2021

Vendredì 22 janvier 2021

Dans l'étude on ne trouve nulle part
l'étude des solutions alternatives, pour la constructibilité
à Beauvoilà. L'inventaire des zones de friches
est difficile pour le habitant.

(11) Beauvoilà. Merc: pour l'accueil de M^{me} l'Inspectrice
Blanc.

Vendredì 22 janvier 2021

Jeune Celle construction c'est se rendre coupable d'écologie.

(12) Je suis contre ce projet. M. et Mme Miller 838 chemin de la Turbie. M. et Mme Miller

Vendredì 22 janvier 2021

↑ C'est une triste chose de songer
que la nature parle et que le genre
humain n'écoute pas.

V. Hugo

Non à ce projet. Danièle Dho

Lola Davant
Fanny Clérissi

Vendredi 22 janvier

Que va réellement apporter ce projet d'immersion ?

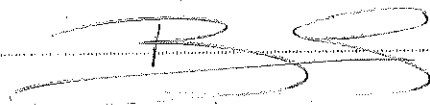
va-t-il vraiment profiter aux bonnes personnes ?

Il y a beaucoup d'incohérences dans ce projet, l'accès difficile, les travaux titanesques pour sécuriser la falaise...

Ne pourrait-on pas envisager un projet plus petit, plus éco-responsable qui ne porterait pas atteinte à la nature et aux espèces protégées ?

Je suis totalement contre ce projet tel qu'il est présenté aujourd'hui.

La préservation de l'environnement doit être au premier de nos jours !



Bimma Soudra

Vendredi 22 janvier 2021

Je profite de cette enquête publique pour poser, dans un premier temps (avant un avis mieux informé), quelques questions qui me semblent importantes pour se pencher sur l'intérêt général de cette éventuelle réhabilitation immobilière.

Quelles sont les dernières statistiques concernant l'évolution démographique de la commune ?

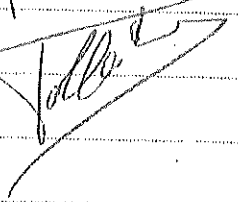
Quelles sont les données les plus récentes sur l'évolution du Vite ? Y a-t-il par exemple un indicateur qui permettrait de connaître les "renouveau" actuels en logement ?

Pourquoi l'étude d'impact environnementale adressée par le promoteur pour avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, étude qui date de mai 2020, n'est pas dans le dossier de l'enquête publique, alors qu'elle

est dans les documents mis à disposition de la préfecture dans le cadre de la procédure d' demande de défrichement?

Qui a financé l'étude environnementale?

~~Quelles~~ Quelles sont les données qui justifient l'adaptation du site aux besoins des « services » ?
vous remercie pour l'attention que vous accorderez à mes questions;

TAUARDOT Barille 

Je suis étonné de constater la fragilité des documents mis à votre disposition. Les études sont souvent datées de plus de 20 ans. Les plans consultables ne présentent que peu de légendes et les échelles au 1/500 sont manifestement faussées sur les grandes impressions.

Les études d'impact ne font pas mention des sites archéologiques existant à proximité immédiate du projet, notamment la grotte Barrière.

L'accès au site depuis la D 6007 (ex N7) me paraît également bloqué. Plusieurs accidents graves ont encore eu lieu récemment malgré l'installation d'un radar fixe au niveau même de l'accès prévu.

Le projet en l'état me paraît mal préparé et j'ai de sérieux doutes quant à l'efficacité des travaux prévus au vu de l'~~amateurisme~~ "amateurisme" du dossier présenté.

Nicolas BISSIERE 